

FICHE MDE n° 11

Enquête : qu'attendez-vous du service Energie du SDE 07 ?

Le contexte

Dès sa mise en place au printemps 2008, à l'issue du renouvellement des instances représentatives du SDE 07, la commission Energie s'est engagée dans une vaste réflexion portant sur la manière dont le Syndicat pouvait accompagner les communes en matière d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables.

Les objectifs

Afin de mieux cerner les besoins de ces collectivités, le SDE 07 a conçu un questionnaire qui leur a été envoyé en mars 2010. L'objectif de l'enquête étant de déterminer les besoins des communes en matière d'accompagnement et d'évaluer les capacités de financement du service Energie.

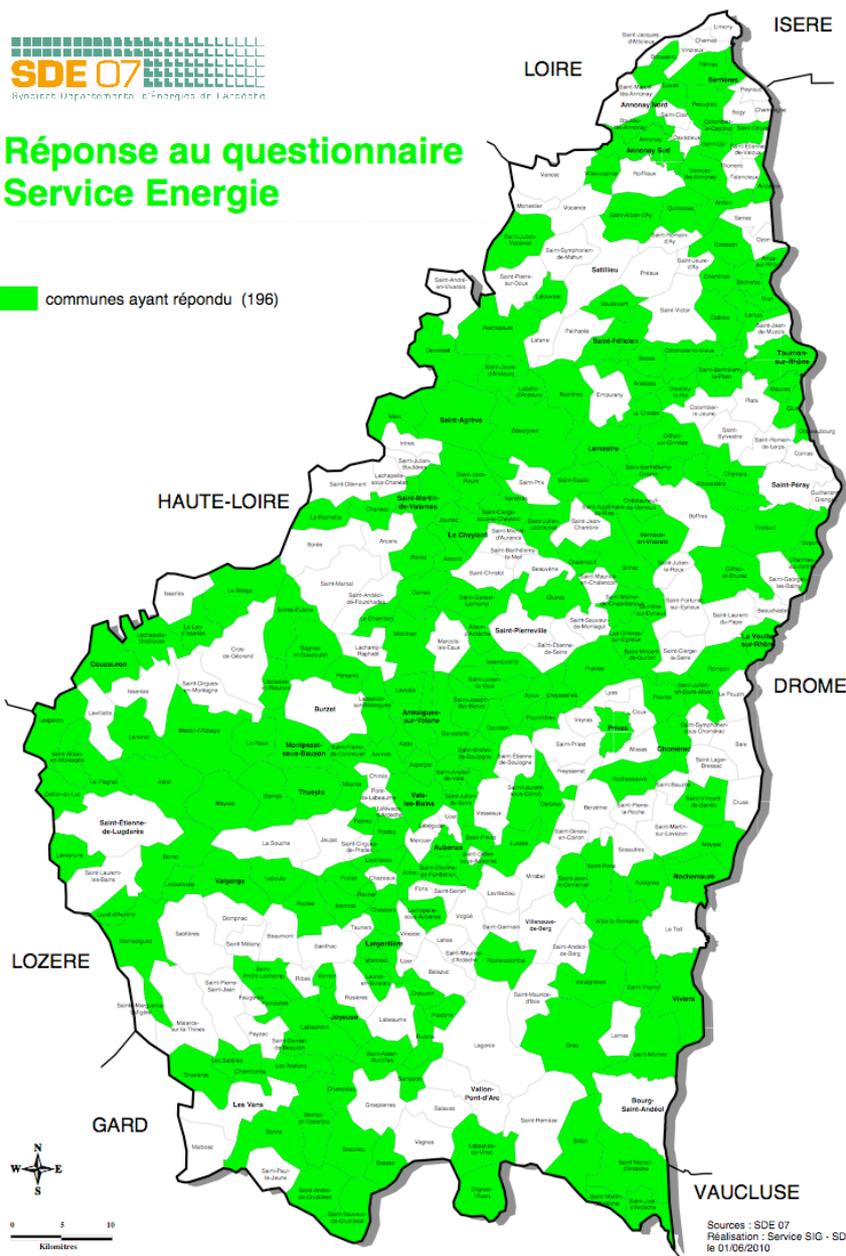
Statistiques générales

Avec 196 communes qui ont accepté de répondre, le taux de réponse au questionnaire est de plus de 57% sur l'ensemble des communes du département, ce qui permet d'avoir une vision assez représentative des attentes.



Réponse au questionnaire Service Energie

■ communes ayant répondu (196)



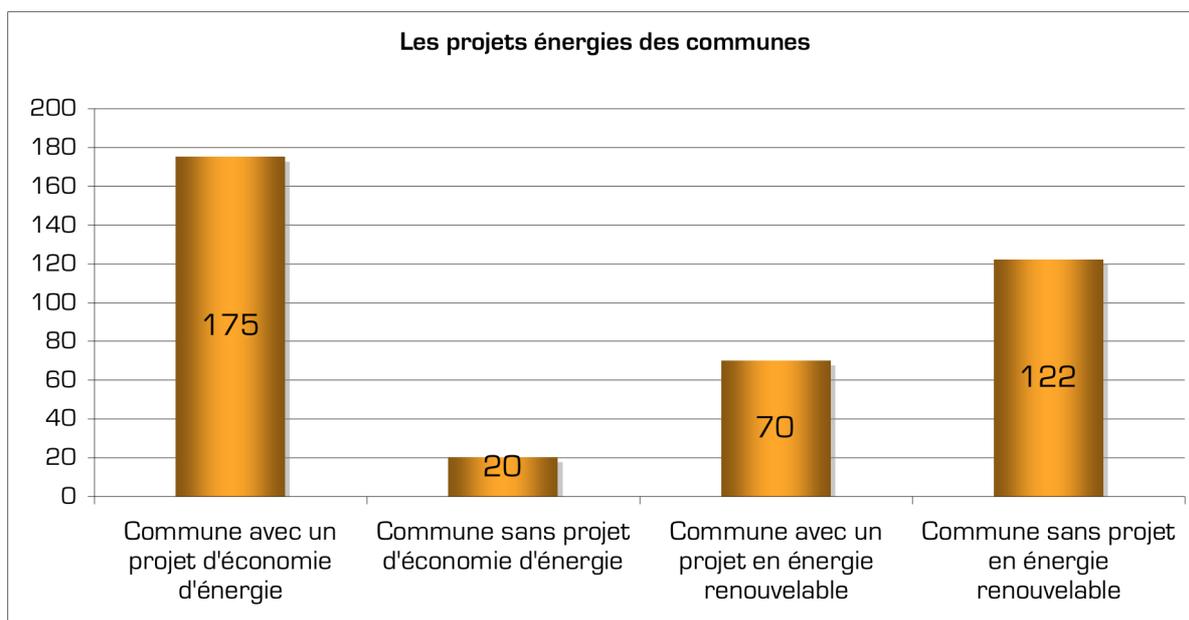
Tant la diversité de la répartition géographique (communes de la Vallée du Rhône, de la Montagne Ardéchoise, du sud du département, etc.) que l'hétérogénéité démographique (communes de moins de 50 habitants, Privas, Tournon, Aubenas et Annonay) permettent d'assurer la représentativité des réponses à ce questionnaire.

Les besoins d'accompagnement

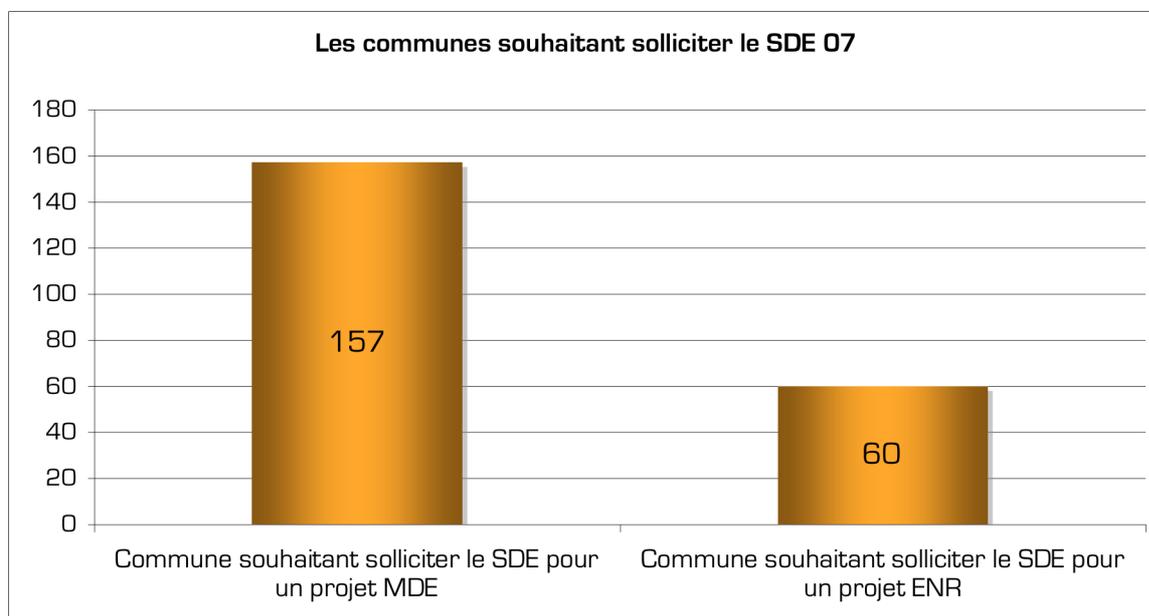
Sur l'ensemble des communes ayant répondu :

- 89% ont déclaré avoir un projet de maîtrise d'énergie,
- 36% ont déclaré avoir un projet d'utilisation d'énergie renouvelable.

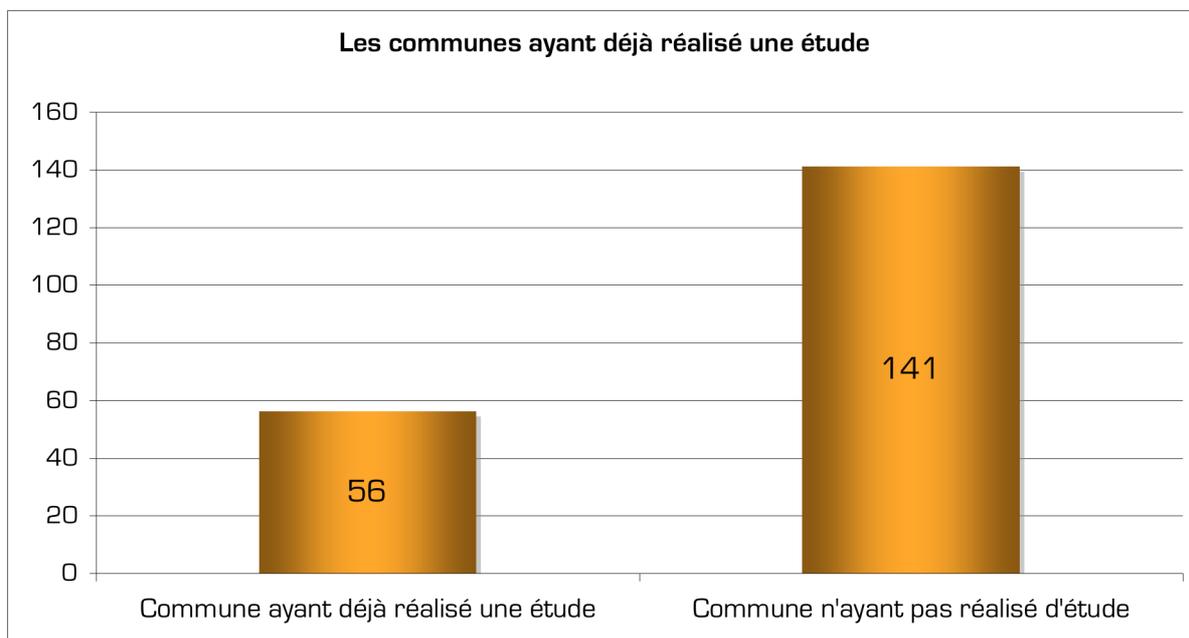
Une grande majorité des communes souhaiterait donc un accompagnement dans ses projets de maîtrise ou de production énergétiques.



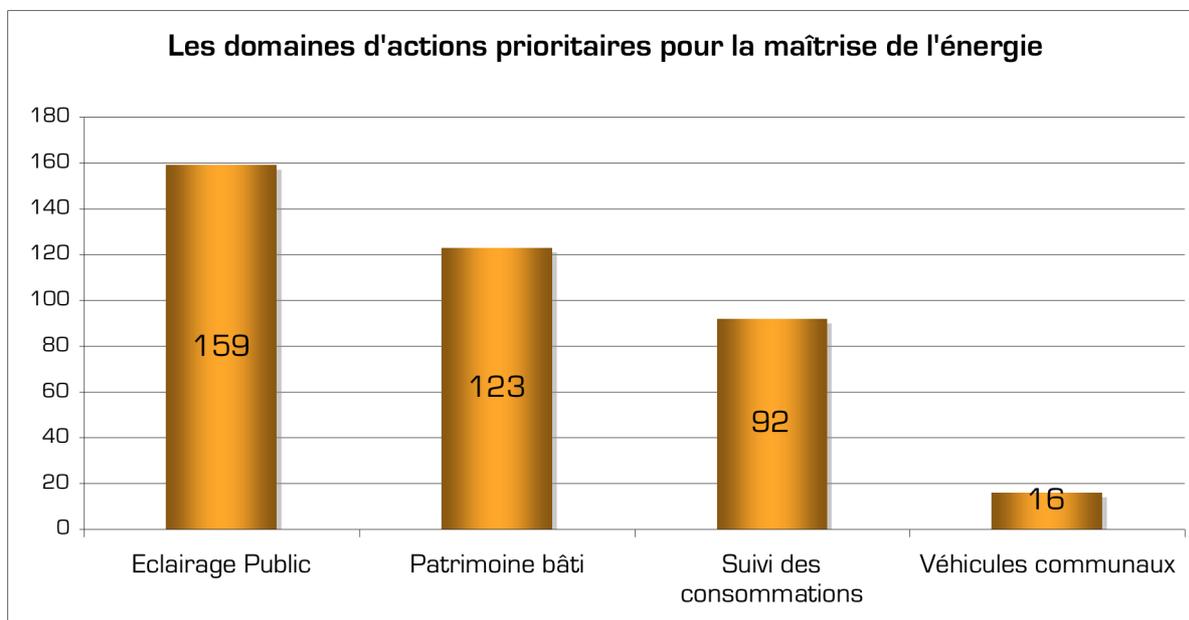
Ainsi 80% des communes souhaitent l'aide du Service énergie du SDE07 pour un projet de MDE et 31% pour un projet en énergie renouvelable. Il s'agit d'un pourcentage important soulignant le besoin d'accompagnement et d'expertise des communes, compte tenu que 36% ont déclaré avoir un projet d'utilisation d'énergie renouvelable.



Il est à noter que la majorité des communes (72%) n'a pour l'instant pas réalisé d'étude sur son patrimoine, le potentiel d'amélioration reste donc important.



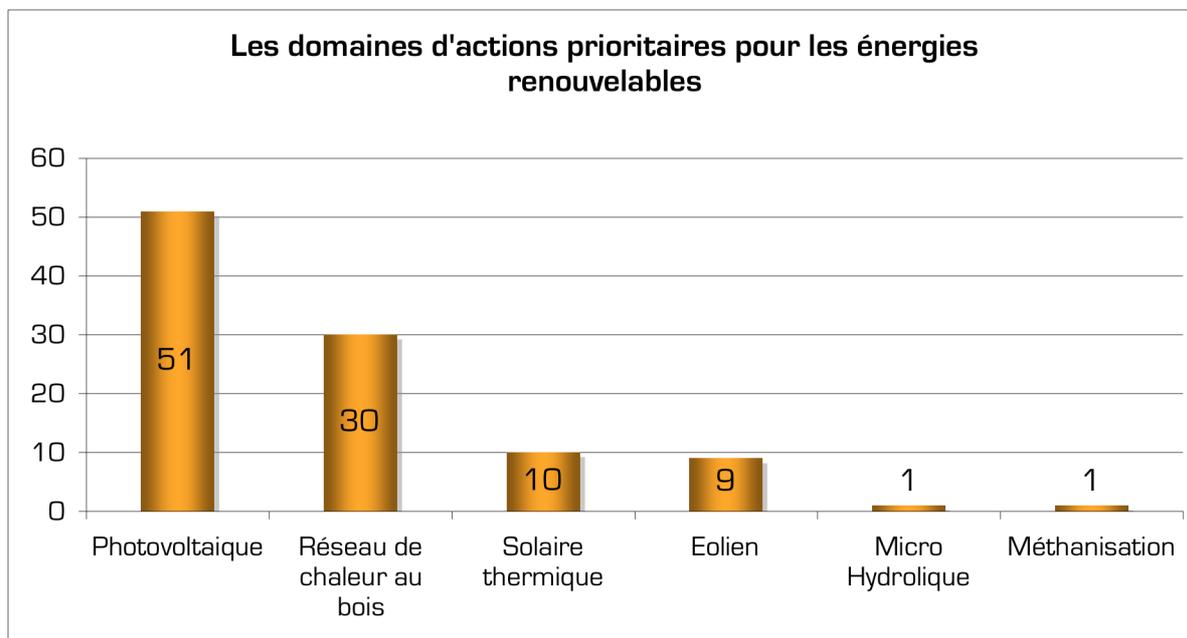
Les projets de MDE concernent principalement l'éclairage public (81%), le patrimoine bâti (63%), la mise en place d'un suivi des consommations d'énergie (47%) et enfin les véhicules communaux (8%).



L'attente de la prestation est avant tout d'apporter un conseil initial à l'élaboration d'un projet de maîtrise d'énergie sur le patrimoine de la commune. Vient ensuite l'accompagnement à la rédaction des cahiers des charges, la recherche des financements et des aides financières, l'aide à la sélection des entreprises et du suivi des travaux.

Les projets d'énergies renouvelables concernent, par ordre décroissant :

- le photovoltaïque (26%),
- les réseaux de chaleur au bois (15%),
- le solaire thermique (5%),
- l'éolien (5%),
- la micro hydraulique (1%),
- la méthanisation (1%).



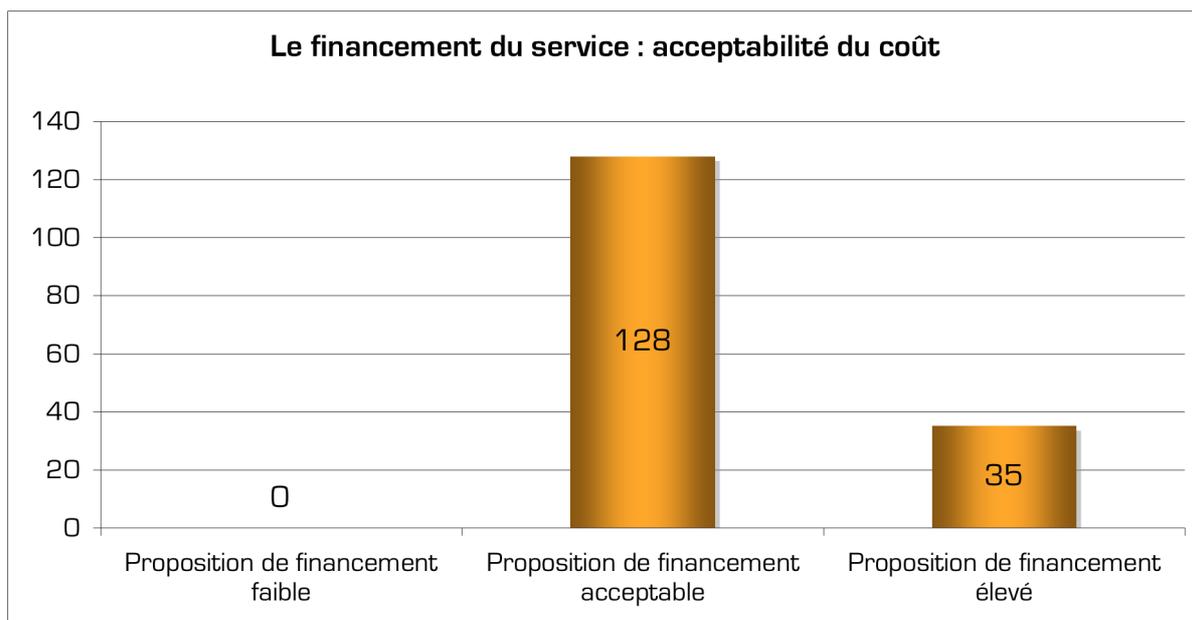
L'aide demandée concerne l'aide initiale pour connaître la pertinence d'un projet, l'aide à la rédaction des cahiers des charges, la recherche des financements et l'accompagnement au suivi des travaux.

Comment financer le service ?

Pour mettre en œuvre un service répondant aux attentes des communes ici exprimées, la commission Energie du SDE 07 a élaboré une proposition d'adhésion optionnelle à une compétence « maîtrise de l'énergie ».

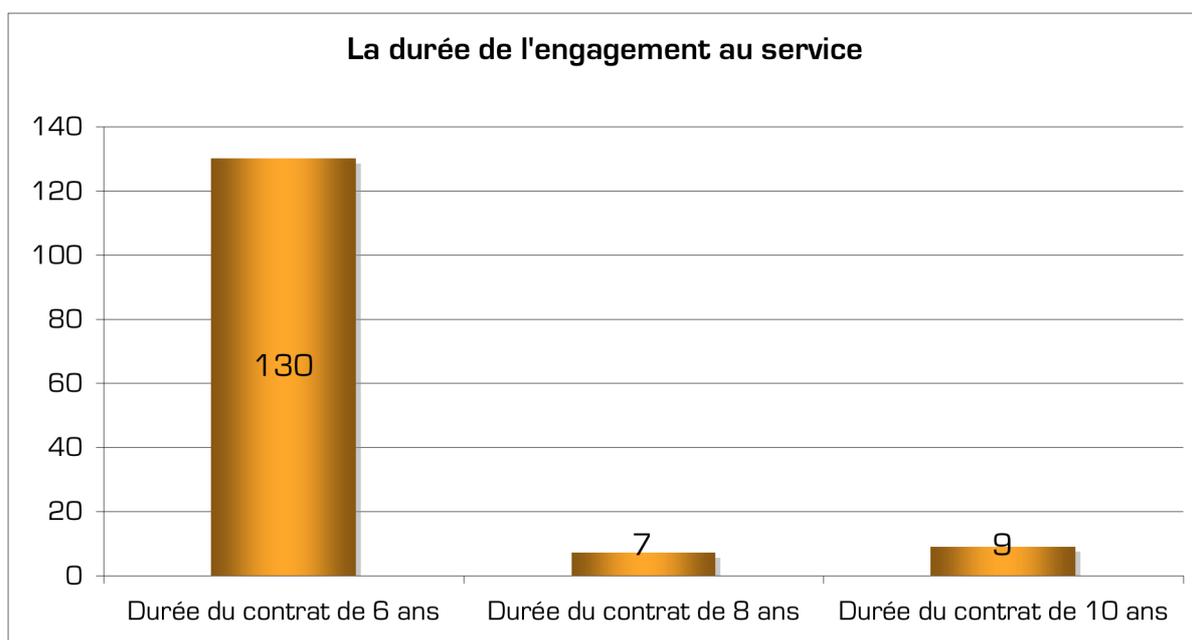
Un des objectifs de l'enquête était de connaître l'avis de communes à ce sujet avant de faire une proposition au bureau du SDE 07.

Pour pouvoir bénéficier des prestations du service évoqué, une participation de 40 centimes par habitant a été proposée



Il se dégage de cette demande que 65% des communes ont trouvé cette participation acceptable, 18% ont trouvé la participation élevée et 17% ne se sont pas prononcé.

En ce qui concerne la durée d'engagement au service, 66% ont privilégié la durée de 6 ans, 5% une durée de 10 ans, 4% une durée de 8 ans, 25% ne se sont pas prononcé.



Conclusion

Avec ce niveau de financement de 40 centimes par habitant et par an, 73% des communes ayant répondu se sont déclarées prêtes à utiliser le service énergie proposé par le SDE 07. Le potentiel de financement serait alors de 42% de l'ensemble des communes de l'Ardèche.

Soumise au vote du Comité Syndical du 14 juin dernier, cette proposition a été adoptée à l'unanimité.